

Mgr d'Ornellas conteste la défense de Vincent Lambert

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 10 juillet 2015



Le CHU de Reims, où est hospitalisé **Vincent Lambert**, va engager une « **nouvelle procédure d'arrêt des traitements** » et convoque la famille le 15 juillet. Dans une lettre adressée à la famille de Vincent Lambert, l'équipe médicale indique son intention « *d'engager une nouvelle procédure en vue d'une décision d'arrêt des soins* », et donc, en vertu de la loi Leonetti, d'arrêt de l'hydratation.

Dans Le Figaro du 4 juillet, Mgr **d'Ornellas**, archevêque de Rennes, est interrogé d'abord sur la question des mères porteuses, sur la loi Taubira, puis sur cette affaire Lambert :

"Vous avez ouvert un blog sur la fin de vie, et venez de publier un livre sur le sujet. Que pensez-vous des derniers rebondissements sur le projet de loi Fin de vie au Sénat? ?

J'ai confiance dans les soignants qui accompagnent les personnes en fin de vie, avec les bénévoles. Développer l'offre palliative est la priorité des priorités. Ne pas le faire, c'est manquer cruellement de fraternité à l'égard de nos proches en fin de vie.

Sur le cas précis de Vincent Lambert, que faire ? Quel regard l'Église porte-t-elle sur l'intervention de la justice dans cette affaire ?

La médiatisation au sujet de cette personne n'est pas respectueuse d'elle-même et de sa famille qui souffre. Il est mieux de faire confiance au processus collégial de décision par l'ensemble des personnels soignants avec le médecin qui a aussi la mission d'accompagner les proches. Le droit est utile, mais l'éthique donne plus de lumière.

N'y a-t-il pas un moment, cependant, où il faut décider de l'arrêt d'un traitement ?

Oui, bien sûr quand ce traitement est disproportionné, quand il ne produit aucun bien, détériore la santé et augmente la souffrance."

Pour Vincent Lambert, qui n'est pas en fin de vie et qui ne bénéficie d'aucun soin proprement médical (il n'a même pas droit aux séances de kinésithérapeute pourtant recommandées), l'alimentation et l'hydratation par sonde n'est pas disproportionnée, ne lui détériore pas la santé et n'augmente pas la souffrance... Alors pourquoi faire confiance aux médecins ? La Congrégation pour la doctrine de la foi avait déclaré :

"L'administration de nourriture et d'eau, même par des voies artificielles, est en règle générale un moyen ordinaire et proportionné de maintien de la vie. Elle est donc obligatoire dans la mesure et jusqu'au moment où elle montre qu'elle atteint sa finalité propre, qui consiste à hydrater et à nourrir le patient. On évite de la sorte les souffrances et la mort dues à l'inanition et à la déshydratation."

Faire mourir Vincent Lambert de soif, est-ce bien cela que demande Mgr d'Ornellas ?